

l'adveu, sceu et conge dudit s<sup>r</sup> de Bouccle. Mesmes que s'il adve-  
noit que ledit nre frere alloit au contraire de ce que dessus et qu'y  
en depend, de le représenter et reparer et retablir tout ce dont  
par faulte de l'accomplissem<sup>t</sup> de ceste promesse, que Dieu ne  
vueille, ledit s<sup>r</sup> de Bouccle pourroit aucunem<sup>t</sup> estre endommaige  
et interesse. Obligeans ad ce noz personnes et bien presens et  
advenir, avecq renunciation de tous privileges quy nous pour-  
roient ayder pour lempescher le susdit effect mesmes du bene-  
fice du senatus-consult. Velleian dont sommes des apnt et a certes  
bien este informees par ceulx ayans assiste a passer ceste re-  
cognoissance et obligation laquelle avecq nredit frere avons soubz-  
signees de nre main en la ville de Gand ce cinquesme de sep-  
tembre 1580 : En presence des sieurs le conseiller Backere,  
Steeland, Receptur gnal Doostflandres et Theron.

FRANCHOYSE DEGMONT. SABINE DEGMONT. LAMORAL DEGMONT.

---

## CCCIX.

*Lettre autographe signée de Guillaume de Maulde, sei-  
gneur de Mansart, au Prince d'Orange. — Il de-  
mande des munitions de guerre et de bouche, car il  
craint d'être assiégé dans Audenarde. Il conviendrait  
de former un camp près de cette place. — Il espère  
que le Prince résidera encore pendant quelques jours  
à Gand. (Arch. G.)*

Monseigneur,

1580. Je suis adverti q<sup>u</sup> p<sup>ar</sup>tie de la cavallerie de lenemi est bougee, si  
7 Septemb. cest pour venir ensa, ie crains q<sup>u</sup> serons fermez, avat qu'aions  
les gens, vivres et munitions dont avons besoing, q<sup>u</sup> supplie  
Vre Ex<sup>te</sup> nous faire avoir plus le plus tard ededans demain, le

soir. Vostre Excellence scait le besoing qu'avons de deux ou trois pieces portant bones balles, pour ropre les cavalliers q fera nre ennemi, qui aura du bois tout autour de ceste ville pour e faire vingt sil en a besoing. Il nous fault pour le mois sept ou huit mille sacqs de blé, cinq cens picques et huit livres de pouldre et deux cens sacqs de sel. Je supplie Vre Ex<sup>co</sup> quil lui plaise au plus bref adviser de nre secours si somes assigez, car Vre Ex<sup>co</sup> scait que le soldat n'en aiant espoir perd le plus souvet le coeur, de moy, Dieu aidant, ie ferai mo extreme debvoir. Coe ie masseure aussi de tous les capitaines et noblesse quil y at ici la cavallerie qui est ici est epescher ou elle polra mettre ses chevaulx advenat le siege, il plaira a Vre Ex<sup>co</sup> en disposer. Vre Ex<sup>co</sup> discourroit hier de mettre le camp a la porte de ceste ville, ce seroit bien le meilleur pour la cosver, mais il nest possible, car il y a deux lieues de belle champaigne etre cy et Gand ou nre ennemi se iettant, nous epescheroit les vivres, je crains mesmes que silz ne sont fort trenchez, ilz ne seront pas seuremet a Gavre, et seroit le meilleur le mettre le plus prez de Gand tant que lon eut force pour edomager lennemi, ce que ie dis soubz humble correction de Vre Ex<sup>co</sup> a laquelle,

Moseigneur,

Je prie Dieu doner logue et heureuse vie. D'Audenarde ce vii<sup>e</sup> de septebre 1580.

De Vre Ex<sup>co</sup>

Treshuble et tres obeissat Svit

GUILLAE DE MAULDE.

Il seroit a desirer q Vre E<sup>co</sup> seiourna ecore quelq peu a Gand, car icelle partie, tout ira en extreme logeur a laccoustumé.

A Son Excellence.

ito  
ito  
ito